Identité, Culture et Politique, Vol 5, Nos. 1 & 2, 2004, pp. 19-36
© CODESRIA & ICES, 2004 (ISSN 0851-2914)

L'État et la construction de l'économie nationale : une comparaison Afrique-Asie

Jean-Christophe Boungou Bazika*

Résumé

L'objectif de la communication est de voir quelle est la contribution apportée par l'État en Asie dans la croissance et le développement de l'économie nationale et de confronter cette expérience à celle l'Afrique pour en tirer des enseignements utiles pour les économes africaines. La communication aborde le rôle joué par l'État dans quatre domaines: la vision stratégique du développement, la politique de l'entreprise, les infrastructures et les services publics, le dynamisme sectoriel et la stratégie de croissance. S'agissant de la vision stratégique, les gouvernements africains qui sont souvent issus de coups d'État militaires sont dépourvus d'une vision de la stratégie de développement de leurs pays, ce qui les différencie des gouvernements asiatiques. En Asie, l'État adopte une politique de promotion de l'entreprise publique et privée en mettant la première au service de la seconde et en aidant cette dernière à améliorer ses performances et à conquérir les marchés extérieurs. En Afrique, l'État tend à étouffer les entreprises privées détenues par des nationaux et à favoriser les entreprises publiques. Il vise à empêcher la rivalité entre les entrepreneurs et les hommes politiques dans le but de préserver le pouvoir politique de la menace d'une classe pouvant posséder d'importantes ressources. Si en Asie l'État utilise les ressources budgétaires pour développer les infrastructures et services publics et créer ainsi les conditions d'un développement de l'économie nationale, en Afrique, ces investissements sont faibles et réduisent la rentabilité des investissements privés. Enfin, le dynamisme sectoriel en Asie enregistre un taux élevé, alors qu'en Afrique il connaît un taux nul. La stratégie de croissance des pays asiatiques est équilibrée en ce sens qu'elle met l'accent sur le développement de l'industrie et de l'agriculture. En Afrique, l'agriculture dans beaucoup de pays est négligée et l'industrie d'exportation des matières premières est encouragée.

Abstract

This paper examines the degree of involvement of Asian states in the growth and development of their national economies, and then confront it with the African experience, so as to draw useful lessons for African economies.

* Université Marien Ngouabi, Faculté des sciences économiques, Centre d'études et de recherche sur les analyses et politiques économiques (CERAPE), BP: 1562, Brazzaville, Congo.
Email: oungoubazik@yahoo.fr

The paper studies the role played by the state in four domains: the strategical vision of development, corporate policy, public infrastructures and services, sectoral dynamism and growth strategy. As far as the strategical vision is concerned, it can be said that African governments, which often took power after political coups, actually have no vision of a development strategy for their own country, contrary to Asian governments. In Asia, the State defines a promotion policy for public and private enterprises, by putting the first at the disposal of the latter, and by helping the last improve its performances; unlike Africa, the State tends to stifle private enterprises owned by nationals and to favour public enterprises. Its is thereby trying to prevent rivalries between entrepreneurs and politicians, in order to preserve the political power from a community that could monopolise huge resources. While in Asia, the State is using budgetary resources to develop public infrastructures and services and create optimal conditions for the development of the national economy, in Africa, investments remain weak and reduce the profitability of private investments. Finally, Asia has a high rate of sectoral dynamism, whereas Africa has a zero rate. The growth strategy of Asian countries is balanced, since it focuses on the development of industries and agriculture. In Africa, the agricultural sector is neglected by many countries, while the industry of raw materials export is promoted.

Introduction

La construction de l'économie nationale est une œuvre très complexe qui se déroule pendant une longue période. Elle requiert de multiples réformes institutionnelles et structurelles dans le cadre d'une stratégie de moyen et long terme. L'État y joue un rôle déterminant en tant que superstructure dotée du pouvoir politique, culturel, économique, réglementaire et répressif.

L'expérience a montré l'existence de deux types d'États : celui qui se donne les moyens de favoriser le développement économique et social (c'est le cas des États d'Asie du sud-Est) et celui qui freine ce développement (c'est le cas des États en Afrique subsaharienne). Cette distinction peut paraître schématique car dans chaque continent il y a des exceptions qui tranchent avec la règle. En Asie, certains pays ont connu ou connaissent toujours un faible développement et une grande pauvreté (Bengladesh, Afghanistan, etc.). En Afrique, il existe des pays où le développement économique tend à s'affirmer (Botswana, Maurice, Kenya, Côte d'Ivoire). Mais de façon générale, des différences importantes subsistent entre l'Afrique et l'Asie. Il importe de les cerner, de les expliquer et de voir quels sont les enseignements que l'Afrique subsaharienne peut tirer de l'expérience de construction de l'économie en Asie. Tel est l'objectif poursuivi par cette communication.

L'approche comparative paraît donc tout à fait indiquée pour atteindre cet objectif. Cependant, il importe d'en préciser les difficultés méthodologiques.

- Chaque continent a ses traits particuliers qui se rattachent à son histoire et à sa culture et qui façonnent les caractéristiques de son développement.
- Dans chaque continent, les pays qui le composent ont aussi leurs caractéristiques historiques, politiques et socio-économiques propres.

C'est pourquoi, les traits communs seront saisis, mais aussi les spécificités afin de rendre compte de la complexité de la réalité et d'éviter les analyses simplificatrices. À ce stade de l'analyse, une revue de la littérature est nécessaire. Elle permet de faire la synthèse des

approches comparatives qui ont été menées par un certain nombre d'auteurs sur l'expérience asiatique et africaine.

Nous pouvons regrouper ces auteurs en trois catégories :

(i) La première regroupe les auteurs dont les études tendent à montrer que l'Asie constitue un bon exemple pour l'Afrique. C'est la tendance du «miracle asiatique» (Banque mondiale 1989). Pour cette catégorie d'auteurs, l'Asie comprend des pays qui auparavant avaient le même niveau de développement que l'Afrique. Ils citent l'exemple de la République démocratique du Congo dont le PIB par habitant avoisinait celui de la Corée du Sud en 1960. Si les pays asiatiques se sont rapidement développés, surtout à partir du début des années 1970, c'est parce qu'ils ont adopté des stratégies de développement pertinentes axées sur la promotion des exportations et la diversification de l'industrie manufacturière. Par contre, les pays africains ont continué à appliquer la stratégie d'import-substitution, protégé leur marché intérieur, appliqué des taxes qui ont pénalisé l'agriculture, et renforcé l'intervention de l'État dans la production. Ces politiques économiques ont contribué à élever le coût des facteurs et à réduire la compétitivité des exportations. L'État en Asie selon les experts de la Banque mondiale a laissé jouer la loi du marché, fait la promotion du secteur privé et aider les entreprises à baisser les coûts et à exporter afin de conquérir les parts de marché extérieur. En conclusion, cette tendance propose que les pays africains suivent cet exemple s'ils veulent garantir la croissance et le développement économique. Existe-t-il des différences en dotations naturelles et humaines ? Cette question ne semble pas préoccuper cette tendance. Or, il importe d'y répondre au préalable avant de procéder à toute approche comparative, sinon une telle approche devient sans fondement théorique et sans portée pratique.

(ii) Les auteurs qui tendent à mettre en exergue les traits spécifiques de chaque continent et les difficultés pour l'Afrique de suivre l'exemple asiatique font partie de la deuxième catégorie (Judet 1981). Cette tendance montre que les pays d'Asie ont des atouts que les pays d'Afrique ne possèdent pas. Il est cité le cas de la Corée Sud qui, bien avant la guerre, possédait déjà un nombre impressionnant de cadres supérieurs, alors que les pays africains n'en possédaient presque pas. Une autre différence tient aux infrastructures. Celles-ci sont depuis longtemps, bien avant les pays africains, relativement développées (routes, télécommunications, infrastructures de distribution d'eau et d'électricité, etc.). L'État dans les pays asiatiques aurait une longue tradition dans ce domaine de telle sorte que les conditions d'un développement économique ont existé en Asie bien avant que le minimum n'existe en Afrique. Il est donc compréhensible que l'économie des pays asiatiques connaisse un développement accéléré alors que celle des pays africains, ne disposant pas encore d'infrastructures adéquates, soit freinée dans son développement.

(iii) La troisième catégorie comprend ceux pour qui l'approche comparative appliquée à l'Asie et à l'Afrique pose problème du fait des énormes différences entre l'Afrique et des pays comme la Corée du Sud, Singapour, Taiwan, etc. Par contre, avec les pays asiatiques de la deuxième génération (Thaïlande, Malaisie, Philippines, etc.), les différences étant moins profondes, la comparaison est possible et peut conduire à des conclusions intéressantes (Lindauer et Roemer 1994 ; CEA 2001). Cette tendance est marquée par un

plus grand sens de réalisme. Elle applique le principe selon lequel n'est comparable que ce qui peut l'être, sinon l'analyse devient pure spéculation et ses conclusions inapplicables.

Deux enseignements se dégagent de cette revue de la littérature. Le premier est que l'approche comparative revêt un grand intérêt car de celle-ci peuvent être dégagées des leçons contribuant à améliorer les politiques économiques africaines à la lumière de l'expérience asiatique. Le deuxième est que cette approche doit être justifiée et répondre au principe du réalisme.

L'approche comparative que nous adoptons s'inspire de ces deux enseignements. L'analyse comprendra quatre points et sera axée sur le rôle de l'État dans la vision stratégique du développement (1), dans la politique de l'entreprise (2), dans la réalisation des infrastructures et des services publics (3) et dans le dynamisme sectoriel et la stratégie de croissance (4).

État et vision de la stratégie de développement

La vision stratégique du développement est une question fondamentale dans le processus de développement économique et social d'une nation. Par vision stratégique, il faut entendre les objectifs et les mesures élaborées à moyen et long terme visant l'accroissement de la production, la distribution plus équitable de ses résultats et la constitution des bases pour garantir le développement futur. La vision stratégique est donc un processus à plusieurs étapes. Les prévisions faites pour une étape s'enchaînent harmonieusement avec celles de l'étape suivante. Parlant des entreprises, Torrès (2001) affirme que la vision stratégique a nécessairement un fort contenu décisionnel. Cette définition est valable pour les entreprises mais aussi pour les États.

Lorsque l'élite politique possède une vision stratégique et s'efforce de la mettre en œuvre, elle façonne une orientation dont les implications peuvent avoir un impact considérable sur le processus de développement en le stimulant, en favorisant les agents économiques nationaux qui sont les principaux acteurs de la vie économique. Mais si cette vision stratégique est absente, l'élite politique mènera une politique économique chaotique, sans perspective et sans âme. Elle visera la recherche de rente et aura tendance à favoriser le capital étranger au détriment des agents économiques nationaux, l'intérêt individuel au détriment de l'intérêt national.

Perkins et Roemer (1994), comparant les dotations factorielles et le legs historique des pays asiatiques et africains, montrent que l'une des différences majeures entre les deux continents est la nature de l'élite politique. Les gouvernements en Asie se dotent de façon générale d'une vision stratégique pour leurs pays. Cette vision se résume par l'objectif de croissance économique qu'ils planifient et s'efforcent d'atteindre. Même si certaines de ces élites revêtent des caractéristiques fortement clientélistes et sont marquées par la corruption et la recherche de la rente, elles savent que ces objectifs sont favorisés par la croissance économique seule capable de générer d'importantes ressources et un surplus de grande ampleur dont une partie pourra être accaparée par l'élite. C'est pourquoi, il est nécessaire de conce-

voir les mesures contribuant à accroître la production, à la diversifier et à exporter massivement afin d'accroître les ressources budgétaires de l'État en même temps que les richesses nationales.

Or ce comportement diffère de celui des élites africaines. Celles-ci parviennent généralement au pouvoir à la faveur de coups d'États militaires. Selon ces auteurs, de 1960 à 1985, on comptabilise en Afrique subsaharienne 61 coups d'État. Non seulement cette situation est source de grande instabilité politique, d'insécurité et d'incertitude pour l'avenir, mais les élites parvenues au pouvoir par ce moyen n'ont souvent que très peu de culture et sont dépourvues d'une vision stratégique pour leur pays. Les deux auteurs concluent que l'une des raisons du retard de l'Afrique réside dans l'instabilité politique des pays africains et l'absence de vision stratégique des dirigeants. Ces derniers comptent essentiellement sur l'exploitation par le capital étranger des énormes ressources naturelles que regorgent les pays africains. Ils récupèrent la plus grande part du surplus généré par l'exploitation de ces ressources et placent à l'extérieur du continent les capitaux provenant de l'économie rentière.

Collier (1997) montre que de toutes les régions, l'Afrique subsaharienne est celle qui possède le ratio le plus faible de capital par travailleur, mais aussi le ratio le plus élevé de fuite de capitaux (voir tableau 1).

Tableau 1: Fuite des capitaux et proportions de facteurs

	Ratio de fuite de capital vers les richesses privées	Capital privé par travailleur (US$)
Afrique subsaharienne	0,39	1,069
Moyen Orient	0,39	3,678
Amérique latine	0,10	17,424
Asie du sud	0,03	2,425
Asie de l'Est	0,06	9,711

Source: Collier (1997).

État et politique industrielle

L'on sait que l'entreprise représente le principal agent créateur de richesses, d'emplois et distributeur de revenus. Dans le domaine de l'entreprise, l'État joue un rôle important dans la mesure où il peut mettre en œuvre une politique tendant à favoriser l'entreprise ou au contraire à la décourager et à la cantonner dans des créneaux peu porteurs, sans perspectives réelles de croissance. Par ailleurs, les surcoûts et le manque de compétitivité des entreprises africaines sont liés à l'intervention de l'État, aux monopoles publics et au mode de gestion administrative des filières de production qu'il a instaurés. L'analyse de la filière agro-industrielle illustre cette situation.

La crise agro-industrielle africaine et la concurrence asiatique sur le marché mondial

Comment se positionne l'industrie africaine sur le marché mondial ? Quelle est la dynamique des produits africains face à la concurrence des produits asiatiques sur le marché européen et mondial dans son ensemble ? Trois filières de production seront analysées afin de répondre aux questions ci-dessus. Il sera montré à travers ces filières comment se manifeste la crise des entreprises africaines et leurs difficultés à s'insérer dans le marché mondial, situation qui diverge avec celle des entreprises asiatiques.

Le cas de l'huile de palme

De premier producteur mondial d'huile de palme dans les années 60, l'Afrique aujourd'hui a été détrônée de cette position par les pays asiatiques. Cette compétition sur le marché mondial a eu comme effet d'évincer pratiquement les producteurs africains. Les pays européens quant à eux ont fait jouer la loi du marché. Ils ont préféré importer les produits asiatiques bon marché que d'appliquer un régime préférentiel qui pourrait favoriser la production africaine non compétitive en dépit du régime commercial préférentiel mis en place par la convention de Lomé. Cette politique a eu comme incidence de pousser au déclin et à la faillite bon nombre d'entreprises africaines (Michaïlof 1994).

Entre les deux continents, l'Asie et l'Afrique, les écarts de rendements et de productivité se sont creusés depuis trente ans. Même si certaines régions de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Nigeria et sans doute de Guinée peuvent prétendre à des performances similaires à celles asiatiques, le mouvement d'ensemble paraît irréversible. Si les plantations asiatiques obtiennent 4 tonnes d'huile et souvent plus par hectare, celles des pays africains se situent dans le meilleur des cas entre 2,5 et 3 tonnes pour la Côte d'Ivoire et le Cameroun, en dessous de 2 tonnes pour le Gabon, la RCA et le Congo (Hirsch 1994).

Les facteurs qui expliquent ces écarts de compétitivité sont de plusieurs types. Tout d'abord, la gestion de la filière en Afrique est marquée par la forte intervention de l'État. Celui-ci fixe les prix intérieurs dans l'objectif de protéger les sociétés de production de l'huile de palme des fluctuations du cours sur le marché mondial. En Côte d'Ivoire par exemple, l'État en assurant lui-même la commercialisation du produit, a mené une gestion de type administratif dans laquelle le coût de revient jouait un rôle secondaire dans la fixation des prix de vente.[1]

En Asie, l'État, tout en intervenant dans la filière, a laissé les forces du marché fixer librement le prix de vente de l'huile de palme. Même dans la mise en œuvre de programmes villageois, le profit a joué un rôle moteur dans la production de l'huile de palme et sa commercialisation. Les prix n'ont jamais fait l'objet de stabilisation ou de garantie. L'amélioration des revenus ruraux s'est conformée à cette règle. Elle a été recherchée grâce à l'obtention de gains de productivité et non en usant de la politique de fixation administrative des prix. Ainsi, à partir de 1985-86, la forte baisse du cours des corps gras n'a pas eu les mêmes effets dévastateurs en Asie comparativement en Afrique. Pour la première, une série de mesures correctives a permis d'adapter l'offre à la demande (réduction des effectifs, contraction des dépenses, baisse des prix d'achat des régimes). Pour la seconde, les rigidités administratives ont empêché

qu'un ajustement se fasse entre l'offre et la demande, ce qui a généré de lourdes pertes au niveau de la filière. Dans ce cas, le prix fixé ne correspond pas au coût de revient et c'est le consommateur qui, en définitive, supporte les surcoûts en achetant l'huile à des prix prohibitifs sur le marché intérieur, prix se situant nettement au dessus des prix mondiaux.

Deux exemples sont évoqués par Hirsch (1994) qui illustrent bien toute la différence de politique et de mode de gestion des entreprises entre l'Afrique et l'Asie. Ces deux exemples portent sur la Malaisie et la Côte d'Ivoire.

La Malaisie, faisant une analyse de la situation des corps gras sur le marché mondial au début des années 1970, s'est fixée comme objectif de détenir une part substantielle de ce marché au détriment de l'huile de soja. Pour ce faire, elle a utilisé la recherche-développement afin d'améliorer la performance des entreprises. L'État a mobilisé d'importantes ressources financières, nationales et extérieures. Face au protectionnisme des États-Unis et de l'Union Européenne, les firmes malaises ont développé une gamme de produits raffinés dont les exportations sont passées de 18,4 pour cent en 1975 à 83 pour cent en 1980. Par ailleurs, elles ont réalisé en aval l'intégration de la filière en mettant en place l'industrie aléochimique. Enfin, elles ont diversifié leurs marchés en s'implantant fortement sur les marchés de l'Asie[2] et du Moyen Orient.

La stratégie de la Côte d'Ivoire a été bien différente. De 1961 à 1975, ce pays a pu rapidement progresser et atteindre la position de troisième exportateur mondial. Malheureusement, l'arrêt dans la culture de nouvelles plantations est venu compromettre cette avancée en 1974. En outre, la politique de soutien des prix aux producteurs en dehors de toute considération sur le cours mondial a provoqué une dégradation de la compétitivité externe. Le deuxième plan palmier initié en 1983 s'est révélé aussi coûteux que prématuré. Les charges financières se sont inutilement alourdies.

Le cas du Cameroun ressemble à celui ivoirien. Le Cameroun a attendu plus de dix ans pour construire sa première raffinerie d'huile de palme. Pendant ce temps, la demande sur le marché s'était modifiée et portait davantage vers les huiles raffinées que seules les importations pouvaient satisfaire. Ces dernières sont venues concurrencer les entreprises locales contraintes d'exporter à perte leur huile brute. Dès le début des années 1980, le Cameroun a également cessé de planter, comme cela s'est passé en Côte d'Ivoire.

Dans les pays africains, le manque de compétitivité de la filière est une résultante directe des politiques de l'entreprise inadaptées et rigides menées par l'État face à l'évolution du marché mondial des corps gras.

Le cas du caoutchouc

L'évolution de la filière de caoutchouc est différente de celle de l'huile de palme.

Cette filière pendant longtemps a échappé à tout contrôle étatique. Amorcée depuis l'époque coloniale par le secteur privé, dans l'obligation d'affronter directement la concurrence sur le marché mondial, la filière n'a pas connu les interventions des caisses de stabilisation publiques.

La politique de diversification des exportations menée au Cameroun et en Côte d'Ivoire amena l'État à multiplier les surfaces cultivées d'hévéa. Ainsi, celles-ci vont être triplées au Cameroun et quadruplées en Côte d'Ivoire de 1970 à 1990. Suite à cette évolution, le secteur privé se retrouve largement minoritaire alors que les sociétés publiques prennent de plus en plus d'ampleur, financées massivement par des fonds extérieurs et utilisant une assistance technique nécessaire mais coûteuse.

En Asie, l'hévéaculture prend sa source à l'époque coloniale. En Indonésie comme en Malaisie, les grandes plantations sont la propriété du capital étranger. Elles ont été graduellement reprises par les nationaux. Fait marquant, dans les deux pays, la priorité affichée dès l'indépendance portait sur les plantations de petite dimension. Il importe de noter le poids économique de cette filière en Malaisie (16,4 pour cent des exportations jusqu'en 1980, mais seulement 2,8 pour cent en 1990) (Hirsh 1994).

Deux facteurs peuvent être considérés comme des éléments de différenciation des coûts de production entre les pays africains et asiatiques : l'énergie et la main-d'œuvre.

Les entreprises de la filière du caoutchouc dans les pays africains dépensent en énergie nettement plus que dans les pays asiatiques : elles payent 7 fois plus cher le coût du gasoil et 3,8 fois plus cher le coût de l'électricité.[3]

S'agissant de la main-d'œuvre, celle-ci est aussi considérée comme un des facteurs qui provoque la détérioration de la compétitivité des entreprises africaines. Il s'agit de la main-d'œuvre non qualifiée, c'est-à-dire les saigneurs. Elle représente 80 pour cent au moins de la main-d'œuvre permanente.

Tableau 2: Coût de la main-d'œuvre africaine et asiatique

Société	Côut journée $US	Indice A=100	Équivalent en Kg/cc2
SOCFINDO (Indonésie)	22	100	24
SOGB (Côte d'Ivoire)	40	182	39
SAPH (Côte d'Ivoire)	46	209	46
HEVECAM (Cameroun)	47	214	48
SAFACAM (Cameroun)	4,8	218	4,5
Moyenne (Malaisie)	6,3	286	—
SOCFIN (Malaisie)	7,2	327	6,5
HEVEGAB (Gabon)	19	864	

Source : R. Hirsh p.260.

Les salaires peuvent représenter jusqu'à 70 pour cent de la valeur ajoutée brute et 50 pour cent du chiffre d'affaires dans les entreprises africaines. Comparée à leurs homologues asiatiques, celles-ci doivent vendre souvent deux fois plus de caoutchouc que les firmes indonésiennes pour financer leurs coûts salariaux.

Les deux exemples que nous avons cités peuvent être multipliés. Bien d'autres filières africaines sont dans une situation non compétitive face à celles des pays d'Asie ou d'Amérique latine (banane, bois, etc.). La dynamique concurrentielle du marché mondial oblige les producteurs africains à restructurer leurs appareils de production, à se libérer des contraintes de la gestion administrative et étatique et des rigidités qu'elle entraîne.

Comme on l'a vu, une telle gestion est source de surcoûts pour les acteurs et désavantage les entreprises africaines sur le marché mondial. Elle pose le problème de l'efficience des infrastructures et de la main-d'œuvre, bref du coût des facteurs et de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises africaines, du rôle que doit jouer l'État pour assainir cet environnement afin d'améliorer la compétitivité des exportations.

Le cas de l'industrie textile

Cette filière de production est aussi un exemple révélateur de l'écart de compétitivité entre les entreprises africaines et asiatiques.

L'approche comparative adoptée pour l'analyse du système productif est intéressante parce qu'elle montre comment s'opère de façon indirecte l'influence du marché commun européen sur les producteurs des pays africains qui exportent encore aujourd'hui la plus grande partie de leurs produits sur ce marché. La loi de la concurrence sur le marché européen joue au détriment du système productif des pays africains et en faveur de celui des pays asiatiques.

Tableau 3: Niveau des prix des produits textiles sur le marché mondial ($)

Produit	Origine Concurrence	Prix Concurrence	Prix fournisseurs ivoiriens	Différence*
Sergé 3/1	Asie Sud-Est	350–375	400–425	50
Croisé 2/2	Asie Sud-Est	425–480	450-500	20–25
Crestonne en 160	Asie Sud-Est	257	325	128
Denim (14.50 oz)	USA	700	875	175

Source : Caisse française de développement, citée par Kloboukoff *et al*. (1995).

* Les calculs sont de l'auteur.

L'offre de produits textiles africains sur le marché mondial ne porte actuellement que sur un nombre limité de produits et concerne peu d'entreprises. En revanche, les produits textiles fabriqués par les entreprises implantées en Asie du Sud-Est se caractérisent par leur grande diversité. Une autre différence est le fait que ces entreprises tendent à se concentrer dans la finition en réalisant la plus grande partie de leurs exportations dans la confection. C'est par exemple le cas de la Thaïlande dont 70 pour cent des exportations textiles sont constituées de prêts-à-porter. À l'inverse, la plus grande partie des exportations textiles effectuées par les producteurs africains sont le tissu pagne (Kloboukoff, Lesluyes, Le Goff 1995).

Un autre aspect qui différencie les deux types d'entreprises concerne la diversité des zones d'exportation. Si les entreprises africaines sont quasiment orientées vers les marchés européens, les entreprises asiatiques diversifient leur clientèle et ont tendance à s'implanter dans les pays hors zone AMF.[5] Un pays comme la Thaïlande réalise 53 pour cent de ses exportations vers les pays hors zone AMF, 13 pour cent vers le Japon, 6 pour cent vers l'ASEAN.[6]

Enfin, un des traits caractéristiques de l'industrie textile asiatique qui diverge profondément avec l'industrie textile de l'Afrique subsaharienne est la délocalisation et la remontée de filière que l'on y constate. Avec l'accroissement des coûts salariaux, les entreprises textiles asiatiques ont tendance à délocaliser la production de biens banalisés vers les pays à bas salaires et à développer les investissements dans les filières exigeant un niveau technologique élevé et une plus grande intensité capitalistique. C'est le cas de Taiwan qui a délocalisé une partie de sa production textile en Thaïlande[7] et multiplié ses investissements dans la filière des fibres synthétiques. Ce pays est devenu le deuxième producteur mondial de fibres et tissus synthétiques après les USA.

Le problème des exportations textiles africaines réside dans les coûts de production locaux qui sont supérieurs aux coûts internationaux. Le tableau ci-dessous en donne une illustration.

Les données ci-dessus montrent clairement un important écart des coûts particulièrement sur les produits comme le crestonne et le denim. Cet écart de compétitivité désavantage les entreprises textiles africaines sur le marché mondial et constitue une entrave au développement de leurs exportations.

Le rôle de la politique fiscale et des monopoles publics

En Afrique contrairement à l'Asie, l'État joue un rôle négatif à travers la politique de fiscalisation qu'il applique à l'égard des entreprises. C'est entre autres la fiscalité qui explique le coût élevé des facteurs de production. C'est le cas des prélèvements abusifs opérés par les caisses de stabilisation. Ils ont constitué des ponctions au détriment des producteurs de cacao ou de café africains. Le cas de la Côte d'Ivoire est révélateur de cette politique inadéquate qui par ailleurs a conduit à la suppression de la Caistab (caisse de stabilisation en Côte d'Ivoire) comme une des mesures de réajustement de la filière cacaoyère. En Afrique, la fiscalité indirecte tend à obérer les coûts de facteurs. Elle peut représenter jusqu'à 25 pour cent des coûts de revient des biens vendus par les entreprises.

L'existence de monopoles publics est également un autre facteur qui alourdit les coûts en Afrique. Dans beaucoup de pays africains, les services de distribution de combustibles, les sociétés de distribution de courant électrique, d'eau, des services téléphoniques sont des monopoles publics. Ces entreprises ont tendance à élever les prix de vente de leurs biens et services engendrant ainsi une hausse de l'ensemble des coûts de facteurs nationaux. La qualité de la production et des prestations laisse à désirer. Cette situation a une incidence directe sur les charges supportées par les entreprises situées en aval. Les données ci-dessous (tableau 4) montrent clairement le grand écart entre le coût des facteurs africains et asiatiques. En plus, les prix asiatiques indiquent une tendance à la stabilité alors que ceux africains montrent une tendance inflationniste pendant la période considérée. Cela peut signifier une certaine difficulté à maîtriser l'évolution des coûts en Afrique comparativement en Asie en dépit de la fixité de la parité existant en zone Franc.

Ainsi, les prix de l'essence, du gasoil ou de l'ammoniac sont non seulement faibles en Indonésie, mais ils tendent à la baisse alors que les prix de ces mêmes produits au Cameroun sont fluctuants et sont marqués par une nette tendance haussière. Le coût de l'électricité en Asie est moins de la moitié de celui en Afrique, soit 41,6 pour cent.

La conception véhiculée par l'État à l'égard de l'entreprise privée

En Asie, l'entreprise privée est perçue comme le lieu de valorisation et de promotion par excellence, l'instrument privilégié de création de richesses. Ainsi, les pouvoirs publics lui apportent le soutien nécessaire, mettent en place des organes de concertation, fixent des objectifs à atteindre et lui octroient des subventions dans ce sens. Par contre en Afrique, l'entreprise privée représente une image peu reluisante comparée aux fonctions assumées dans les administrations de l'État (Ponson 1995). En outre, les pouvoirs publics sont réticents à aider les entreprises privées en Afrique à cause de la puissance économique qu'elles pourraient utiliser contre l'influence des hommes politiques. Ces derniers manifestent alors un penchant excessif pour les entreprises publiques, leur procurent d'importantes aides et multiplient tracasseries administratives et pressions à l'encontre des entreprises privées.

Tableau 4: Nombre d'étudiants inscrits dans les disciplines scientifiques et technologiques

	1975-80	1981-90	1991-96	1974-1996
Malaisie, Indonésie et Thaïlande	8,9	6,9	7,8	7,76
G14	5	3,3	4,4	4,14
Afrique subsaharienne	4,4	2,6	0,4	2,59

Source : UNESCO (cité par la CEA 2001).

Labazée et Fauré (2001) montrent que la libéralisation intervenue en Afrique n'a pas fait disparaître cette conception singulière de l'entreprise privée, ni accru l'autonomie de cette dernière. Les pratiques clientélistes négatives se sont simplement déplacées d'en haut vers le bas et les entreprises privées continuent à subir de multiples pressions et une sorte de racket des administrations publiques (impôts, douanes, police, justice, etc.) en quête de rente.

État, infrastructures et services publics

Une nation doit son développement entre autres à la capacité de son État à renforcer les infrastructures, en particulier les infrastructures scientifiques et technologiques. La mondialisation représente une contrainte qui pousse aujourd'hui toute la nation à devenir compétitive en développant l'économie de la connaissance.

La capacité scientifique et technologique d'une nation est mesurée par certains indicateurs comme les dépenses totales pour la recherche et le développement, les effectifs dans les sciences et la technologie, le nombre des publications scientifiques et des brevets déposés (CEA 2001). Les dépenses de l'Afrique consacrées à la recherche et au développement

Tableau 5: Évolution du coût des facteurs en Asie et en Afrique (en $US)

				SOCFIN (Indonésie)						HEVECAM (Cameroun)						
				1985	1986	1987	1988	1989		1985	1986	1987	1988	1989		
Ethrel				1645	1745	1361	1328	737		1751	2188	2083	2215	2048		
Ammoniac				99	94	74	72	68		—	138	195	222	198	Tasse à latex	
	27	27	35	40	38		11	13	16	18	14	Couteau saignée				
149	205	—	205	195		204	256	360	354	325	Essence super				35	30
23	23	22		38	50	60	78	91	Gas oil			22	16	12	12	11
31	39	47	55	55	Electricité (kwh)				0,05	0,04	0,03	0,03	0,04		—	—
0,11	0,12	0,11														

Source: Hirsch 1994.

s'élevaient à 4,2 milliards de $ en 1994, soit 0,9 pour cent du total mondial. La part de l'Afrique dans le total des publications scientifiques était de moins 1,5 pour cent en 1995 (celle de l'Afrique subsaharienne de 0,8 pour cent). La part de l'Afrique dans les brevets déposés en Europe se chiffrait seulement à 0,2 pour en 1995, et 0,1 pour cent pour les brevets déposés aux États-Unis. Cette faiblesse s'explique par le peu d'intérêt accordé par les États en Afrique à la promotion de la recherche scientifique et de la technologie. Les universités qui devraient être les lieux par excellence de la promotion de la recherche sont sous-équipées, dépourvues de ressources financières et aucune politique visant à remédier à cette situation n'est envisagée dans un grand nombre de pays africains.

La promotion scientifique et technologique est déterminée par les performances réalisées au niveau de l'éducation supérieure. Le pourcentage de la population universitaire est un indicateur pertinent de mesure de cette performance. En 1996, 0,06 pour cent seulement d'Éthiopiens et 0,08 pour cent de Burkinabés étaient inscrits dans un établissement supérieur. À titre de comparaison, ce pourcentage est de 6 pour cent pour la République de Corée. Un autre indicateur de comparaison intéressant est le nombre d'étudiants inscrits dans les disciplines scientifiques. Quand on prend les pays ayant les mêmes potentialités (population et ressources) au départ, le contraste entre l'Afrique et l'Asie est frappant. Si dans les sciences naturelles le nombre d'étudiants est supérieur au Nigeria comparativement en Indonésie, mais dans la médecine et particulièrement dans l'ingénierie, la situation est nettement inversée.

État, dynamisme sectoriel et stratégie de croissance

Dans le point précédent, nous avons montré le rôle joué par l'État dans le développement des infrastructures et services publics. Ce rôle est déterminant car la réalisation des infrastructures et services de qualité permet de créer les conditions nécessaires au dynamisme du secteur industriel et à la croissance économique à un taux élevé.

Dynamisme sectoriel

Dans son étude sur les économies africaines, la CEA (2001) rapporte des données sur le dynamisme sectoriel et procède à une analyse comparative Afrique-Asie intéressante.

À partir des données de longue série (1960-1996), les 5 pays les plus prospères du continent africain sont comparés aux 3 pays asiatiques de la nouvelle génération. Ces pays sont au niveau africain : l'Afrique du sud, le Botswana, le Maroc, Maurice et la Tunisie ; au niveau asiatique ce sont la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande. En plus de ces pays, s'ajoutent dans l'échantillon 4 pays d'Afrique du nord et 26 pays d'Afrique subsaharienne. Les trois pays asiatiques choisis se justifient par le fait qu'ils sont parvenus à une industrialisation fondée sur les exportations de matières premières. Ils constituent de ce fait un modèle de croissance pour beaucoup de pays africains producteurs de produits primaires.

Les données du tableau ci-dessous donnent les résultats de la régression groupée du ratio production industrielle/production agricole.

Selon la CEA (2001), dans les pays d'Asie évoqués, la part de l'agriculture a diminué de 5 points et celle de l'industrie a augmenté de près de 5 points au cours de chaque décennie. Un

autre fait majeur : ces pays ont maintenu une croissance industrielle moyenne de 9 pour cent, ce qui leur a permis de réaliser et de garantir une industrialisation basée sur l'utilisation des matières premières locales grâce à des exportations croissantes occasionnées par un avantage comparatif sur le marché mondial. Les excédents obtenus ont été réinvestis dans les secteurs industriels grâce à un dispositif d'incitations mis en place par l'État.

Tableau 6: Dynamisme sectoriel

	Sciences naturelles		Ingénierie		Médecine	
	1960	1996	1960	1996	1960	1996
Éthiopie	106	1730	257	3393	46	2080
Corée du Sud	8802	100120	7838	454033	6712	128619
Nigeria	488	41504	28	22080	78	22121
Indonésie	1351	25124	3245	293946	4560	44678

* significatif à 1 pour cent. Les chiffres entre parenthèses représentent les statistiques.

Source : Cho 2000 cité par la CEA.

Ces excédents prennent la forme de rentes versées à l'État (taxes, royalties). Les taxes et royalties sur le pétrole et le gaz naturel procurées à l'État malais ont constitué le quart de ses ressources budgétaires en 1990 et 40 pour cent de celles de l'État indonésien. En dépit du fait qu'une part de ces revenus a servi à la réalisation de projets de qualité médiocre, on peut constater qu'une partie substantielle a été utilisée dans le financement d'investissements stratégiques, spécialement dans l'agriculture, l'éducation et la santé. Cette politique d'investissements publics a contribué à une rapide croissance économique et une réduction significative de la pauvreté (Tomich, Roemer et Vincent 1994).

À l'inverse, les pays africains disposant des mêmes ressources (Nigeria, Ghana, Zambie, RDC, etc.) ont utilisé leur rente dans la réalisation d'investissements publics coûteux et inefficaces, « les éléphants blancs ». Le boum des liquidités provenant de l'exploitation des ressources pétrolières, minières et agricoles a entraîné le relâchement de la discipline budgétaire et occasionné la prise de décisions irrationnelles, les malversations et les fraudes. L'agriculture vivrière a été négligée au profit des importations alimentaires, ce qui a contribué au déclin du secteur agricole. Les séquelles du syndrome hollandais ont gagné la plupart de ces pays.

C'est pourquoi, comparé au dynamisme du secteur industriel asiatique, le secteur industriel des pays africains les plus prospères est nul, alors que le revenu moyen en 1998 de ces deux groupes de pays était semblable. Les pays africains dans leur ensemble n'ont pas pu bénéficier des effets positifs engendrés par le dynamisme sectoriel (accroissement de la part de la production industrielle relativement à la part de la production agricole dans le PIB) sur la hausse de la productivité et la croissance économique. Un fait notoire indique la nette différence entre l'Afrique et l'Asie : le taux de croissance par travailleur en Malaisie, Indonésie et Thaïlande s'est situé à 3 pour cent tandis qu'en Afrique subsaharienne, il a été négatif.

Stratégie de croissance

Les taux de croissance de l'Afrique comparés à ceux de l'Asie sont nettement inférieurs comme le montre le tableau suivant.

Tableau 7: Taux de croissance

Groupe ou région	PIB réel/hbt.	Carré du PIB réel/hbt.	Constante	R2 ajusté
G5	-0,357	0,093	-1,17	
	(-0,21)	-0,78	(-0,20)	
Afrique du Nord	1,838	-0,072	-8,467	0,55
	-2,12	(-1,19)	(-2,79)	
Malaisie, Indonésie et Thaïlande	2,929*	-0,181	-10,98	0,61
	-3,07	(-2,53)	(-3,49)	

Source : Cho 2000 (cité par la CEA).

Notons que le G14 comprend tous les pays classés dans le groupe de pays africains émergents. Ils ont réussi à corriger leurs déséquilibres macroéconomiques et à réduire les distorsions du marché financier et des prix. Ils connaissent une plus grande stabilité. Ces pays sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Sénégal, Togo, Ghana, Éthiopie, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et Zimbabwe.

En matière de croissance, il existe plusieurs théories recommandées aux PVD dont deux peuvent être évoquées brièvement. La première, défendue par des auteurs comme Nurske, Lipton, Myint, etc. montrent que la croissance doit être équilibrée. Cela signifie que la stratégie de croissance doit viser l'accroissement de la production de façon simultanée dans tous les secteurs de l'économie. Cela s'explique par le fait qu'il existe une forte interdépendance entre les secteurs, particulièrement entre l'industrie et l'agriculture.

La croissance équilibrée a comme avantage de diffuser la croissance dans tous les secteurs et de permettre des effets externes importants découlant des liaisons intersectorielles.

Cette théorie a été critiquée par d'autres auteurs, en particulier Hirschman (1964). Ce dernier estime qu'il est impossible pour des pays dépourvus de capitaux importants de réaliser une telle stratégie. Elle exige une grande quantité de ressources et une programmation rigoureuse. Il propose par contre l'adoption d'une stratégie basée sur la croissance déséquilibrée. Cela signifie que les pays africains devront investir prioritairement dans les secteurs jugés moteurs capables d'avoir des effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

La stratégie de croissance équilibrée s'appuie sur l'expérience des pays asiatiques où l'industrialisation fondée sur l'exportation des matières premières est allée de pair avec une croissance soutenue dans le secteur agricole.

Lorsque nous procédons à la comparaison en nous appuyant sur les aspects positifs de l'économie asiatique, cela ne signifie point que ces économies sont exemptes de distorsions et de crise. Il est connu aujourd'hui que les économies asiatiques ont connu à partir de 1997, une grave crise qui a révélé un certain nombre de distorsions dans la gestion des banques et des entreprises, dans les politiques publiques de soutien au secteur privé (Yergin et Stanislaw 2000). Nous voulons simplement montrer qu'il est possible aux pays africains de

faire des progrès comme d'autres pays dans d'autres continents. Ces pays ne sont aujourd'hui que les pays d'Asie pour deux raisons : ils ont beaucoup de traits communs avec les pays africains ; ils connaissent un essor remarquable. Cependant, les analystes doivent toujours avoir en vue la perspective historique et ne jamais oublier qu'une économie dans le contexte du capitalisme est confrontée à un cycle économique marqué par des phases de croissance et de stagnation.

Enseignements en guise de conclusions

De ce qui précède, on peut dégager plusieurs enseignements :

- La construction de l'économie nationale n'a pas suivi la même trajectoire en Afrique et en Asie. Dans le continent asiatique, les pays qui connaissent un niveau relativement élevé de développement aujourd'hui ont mis en place une stratégie de développement qui a contribué à la construction pas à pas d'une économie nationale performante, capable de concurrencer les pays développés occidentaux. L'État a représenté un instrument essentiel dans l'élaboration et l'application de cette stratégie. En Afrique, une des faiblesses majeures a été l'absence de cette stratégie nationale. Là aussi, l'élite politique a souvent été incapable de la concevoir et encore moins de la mettre en œuvre à cause de son instabilité et son niveau culturel insuffisant. L'enseignement qui se dégage est qu'il est indispensable de concevoir pour les pays africains une stratégie de développement à long terme. Cela implique que d'importantes recherches soient menées pour déterminer en fonction des potentialités de chaque pays une telle stratégie. Cela implique aussi un changement de perception de l'élite politique qui doit comprendre que la croissance économique est le moyen le plus sûr pour renforcer son assise et garantir la stabilité des institutions.
- Dans le contexte actuel de la mondialisation, l'entreprise privée doit être encouragée et le capital national stimulé. L'État en Asie a soutenu le secteur privé, lui a fixé des objectifs à atteindre, l'a aidé à les atteindre. Il a mis en place de nombreux organes de concertation comprenant les représentants des administrations et des entreprises privées. Ce « dirigisme » étatique a donné des résultats positifs. L'Afrique peut suivre cet exemple. Dans un marché mondial marqué par la compétition, il est difficile pour des entrepreneurs ne disposant que de moyens limités de compétir seuls face à des géants mondiaux. Seule l'aide de l'État peut permettre aux entrepreneurs africains d'améliorer leurs performances et d'affronter dans les meilleures conditions la concurrence étrangère. Cette aide pour être efficace doit être planifiée, suivie, contrôlée et conditionnée aux résultats.
- La recherche scientifique et technologique est une composante essentielle de la construction d'une économie nationale performante. C'est grâce à une telle recherche que les innovations se développent et qu'elles contribuent à accroître la production agricole et industrielle. Cette politique a été suivie par les États en Asie. À ce niveau également, les États africains peuvent suivre cet exemple positif en accordant l'attention nécessaire à la recherche, en dotant les universités des ressources appropriées pour réaliser la recherche, en instaurant une collaboration étroite entre les entreprises, les centres universitaires et les administrations publiques.

- Enfin, la stratégie de croissance des pays asiatiques a été basée sur les exportations de produits bruts dont les ressources ont contribué à mettre en place les conditions adéquates pour le développement de l'industrie manufacturière ainsi que du secteur agricole. L'industrialisation de l'Afrique est un impératif incontournable pour son développement. La seule exploitation des ressources naturelles et leur exportation sous forme de produits bruts est insuffisante et ne peut pas conduire à la construction d'une économie nationale viable. La grande question ici est comment orienter les importants excédents générés par l'exportation des produits primaires vers la construction de l'économie nationale ? La constitution de fonds d'investissement alimentés par une partie de ces recettes peut être appliquée. Par ailleurs, la création d'organes de gestion comprenant les représentants de l'État, de la société civile, des firmes concernées, les bailleurs de fonds peut aussi être une des solutions à expérimenter. La formule mise en place au Tchad consistant à créer un comité de gestion des recettes pétrolières comprenant les représentants de l'État, des bailleurs de fonds, des compagnies pétrolières et de la société civile revêt aujourd'hui un grand intérêt. Son évaluation permettra de voir si une telle formule donne des résultats positifs et peut être expérimentée dans bon nombre de pays africains.

Notes

1. Lors d'un séminaire sur les réformes économiques organisé à Washington par l'Institut de développement de la banque mondiale (1994) auquel l'auteur a pris part, un expert de la Banque mondiale racontait qu'un jour, il fut appelé par le Président Houphouët Boigny qui, intrigué de constater que l'huile de palme de Malaisie était vendue sur le marché ivoirien, voulut qu'on lui expliqua une telle situation. L'expert lui répondit que le marché était devenu mondialisé.
2. Il s'agit principalement de trois pays : Inde, Pakistan, Chine.
3. Il écrit à ce propos :« Le coût des facteurs en Afrique, et particulièrement dans la zone franc où il n'y a pas de véritable concurrence entre les fournisseurs, est donc trop élevé et met en péril l'équilibre financier des sociétés, quelles que soient par ailleurs leurs performances techniques ». (R. Hirsh (1994), «Les agro-industries africaines face à la compétitivité internationale», dans S. Michaïlof, *La France et l'Afrique*, Karthala, Paris, p.260)
4. Il s'agit du coût complet pour l'entreprise, incorporant le salaire de base, les primes, les charges salariales et certaines dépenses à caractère social liées à la localisation des plantations (logement, eau, soins médicaux, etc.) ou à caractère légal (fourniture de riz en Indonésie, par exemple).
5. Les pays de la zone AMF sont les pays signataires des accords multifibres (AMF) qui instaurent des quotas d'importation des produits textiles afin de protéger cette filière. Les pays industrialisés sont les ardents défenseurs de ces accords.
6. Kloboukoff, Lesluyes, *Le Goff* (1995:184).

7. Dans ce pays, le coût de la main-d'œuvre est cinq fois inférieur à celui existant à Taiwan.

Références

Banque mondiale, 1989, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à la croissance durable*, Washington.

Communauté économique de l'Afrique, 2001, *Transformer les économies africaines, une vue d'ensemble,* Addis Abeba.

Blay, Torrès O., 1999, *Economie d'entreprise ; organisation et stratégie à l'aube de la nouvelle économie*, Economica, Paris.

Collier, P., 1997, « Globalisation : Implications for Africa », in Iqbal Z. and Khan M. (eds.). *Reform Trade and Regional Integration*, chapter 6, IMF, Washington.

Collier, P., 2002, 'Economic Policy in Post-Conflict Societies', Special Workshop of post-Conflict Economics, AERC, Kampala.

Hirsh, R., 1994, 'Les agro-industries africaines face à la compétitivité internationale', dans S. Michaïlof, *La France et l'Afrique, vadecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala.

Hirschman, R., 1964, *La stratégie du développement économique*, Paris, Ed. ouvrières.

Kloboukoff, P., Lesluyes, B. et Le Goff J.C., 1995, *La compétitivité de la filière textile en Afrique subsharienne*, ministère français de la Coopération, Paris.

Labazee et Fauré, (eds.), 2001, *Petits patrons africains, entre marché et assistance,* Karthala, Paris.

Lindaner, D. and Roemer, M. (eds), 1994, Asia and Africa, Legacies and Opportunities in Development, Chapter 2, ICEG, HIID, Washington.

Machaïlof, S., 1994, *La France et l'Afrique, vadecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala.

Perkins, D.H. and Roemer, M., 1994, 'Differing Endowments and Historical Legacies', in Lindauer D. and Roemer M. (eds.), *Asia and Africa, Legacies and Opportunities in Development,* chapter 2, ICEG, HIID, Washington.

Ponson, B., 1995, « Les entrepreneurs africains et asiatiques : quelques comparaisons », dans Ellis et Fauré (eds.), *Les entreprises et entrepreneurs africains*, Karthala, Paris.

Tomich, Roemer, M. and Vincent, 1994, *Development from a Primary Base Export*,

Yergin, D. et Stanislaw, J., 2000, *La grande bataille - Les marchés à l'assaut du pouvoir*, Paris, Ed. Odile Jacob.